

### Relevé des prestations

Nom, prénom: .....

		Personne âgée indépendante (X)	Aide extérieure (X)	Temps consacré par soignant-e / jour	Temps consacré par soignant-e/ mois	Rétribution horaire à CHF	Total mensuel CHF
1.	Loyer / Charges						
2.	Alimentation						
	- Boissons						
	- Régime						
3.	Blanchissage						
4.	Tenue de ménage						
	- faire le lit						
	- nettoyer						
5.	Aide pour les soins						
	- Toilette quotidienne						
	- s'habiller, se déshabiller						
	- Aide pour se lever et s'asseoir						
	- Aide à table						
	- Incontinence / WC						
	- Bain / Douche						
	- Médicaments						
6.	Tache de soutien						
	- être présent, rassurer						
	- tenir compagnie						
	- Questions administratives						
7.	Autres						
	- Véhicule						
	- visite au médecin						
<b>TOTAL</b>							

Plan de relâche: Relâche régulière / jours libres .....  
 Vacances .....  
 Maladie .....

Le contrat entre en vigueur le: .....

Mode de paiement: .....

Lieu, date: ..... Signature: (personne âgée): .....

Lieu, date: ..... Signature: (soignant-e): .....

**VOIR AU VERSO LES RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE D'INDEMNITÉS**



## Recommandations pour les indemnités

### 1. LOYER / CHARGES

Si l'appartement est habité par plusieurs personnes, le total du loyer est, *en règle générale* (calcul pour les prestations complémentaires) réparti de manière égale entre chacun des habitants («loyer proportionnel»). Ceci vaut également pour les personnes vivant sous le régime du concubinat. Dans les cas particuliers, par ex. si une personne occupe la plus grande partie de l'appartement, la répartition s'effectuera en fonction de la surface occupée.

Loyer pour tout l'appartement:	CHF.....	
Charges	CHF.....	
Loyer total	CHF.....	: Nb d'habitants .....
Part de la personne âgée	CHF.....	
Part du/de la soignant-e	CHF.....	

Logement

Budget-conseil Suisse\*  
CHF 250.- à CHF 800.-

### 2. REPAS

Budget-conseil Suisse\*

Petit-déjeuner	CHF 3.50	à	CHF 5.-
Dîner / repas principal	CHF 11.50	à	CHF 13.-
Souper	CHF 9.50	à	CHF 11.-
par jour	CHF 24.50	à	CHF 29.-
par mois	CHF 735.-	à	CHF 870.-

(Tarifs Budget-conseil Suisse = y compris CHF 25.- par heure de travail)

- Un supplément mensuel de CHF 100.- peut être facturé pour les régimes alimentaires sur prescription médicale et qui occasionnent un surcoût.
- Les repas intermédiaires et les visites de parents peuvent être facturés à part si les frais occasionnés sont élevés.

### 3. BLANCHISSAGE

Budget-conseil Suisse\*

Forfait mensuel (CHF 25.- par heure)	CHF 100.-	à	CHF 200.-
Forfait mensuel (CHF 30.- par heure)	CHF 120.-	à	CHF 240.-

4. TENUE DU MÉNAGE	par heure	CHF 25.-	à	CHF 30.-
5. AIDE POUR LES SOINS	par heure	CHF 25.-	à	CHF 30.-
6. TÂCHES DE SOUTIEN	par heure	CHF 25.-	à	CHF 30.-
7. AUTRES	par heure	CHF 25.-	à	CHF 30.-

\*Association faîtière Budget-conseil Suisse, 6000 Luzern, [www.budgetberatung.ch](http://www.budgetberatung.ch)

Examiné et actualisé par Pro Senectute Suisse en février 2023